

Permis Feu

Public concerné

Tout salarié.

Prérequis

Aucun.

Durée

3,5 heures en présentiel.

Lieu

Intra-entreprise.

Effectif prévu

De 4 à 10 stagiaires.

Dates

Formations personnalisées sur mesure en intra-entreprise donc contactez – nous.

Tarif TTC

Sur devis.



Réf : FI05

Article R. 4513-7 du Code du Travail.

Le chef de l'entreprise utilisatrice s'assure auprès des chefs des entreprises extérieures qu'ils ont donné aux travailleurs des instructions appropriées aux risques liés à la présence dans son établissement de plusieurs entreprises.

Version en vigueur depuis le 01 mai 2008.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'appliquer la réglementation relative au permis feu.
- De maîtriser les éléments du permis feu.
- De remplir un permis feu.

Intervenant

Formateur professionnel et expérimenté titulaire d'un diplôme en sécurité incendie (SSIAP 3).

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre bulletin d'inscription au minimum 48 heures avant le démarrage de la session. Si prise en charge par un OPCO vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session

Accessibilité



Formation accessible au public en situation de handicap, sous réserve d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptée. Sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale. Un référent Handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et si besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

Programme de la formation

- Présentation de la formation et de son organisation.
- Définition des travaux par point chaud et des risques générés.
- Le sinistre issu de travaux sur point chaud (illustrations), les statistiques.
- Le permis de feu.
- Rédaction d'un permis de feu et maîtriser les éléments du permis de feu.
- Moyens à mettre en œuvre et les consignes particulières aux établissements.
- Exercices pratiques de rédaction.

Outils et méthodologie pédagogique

- La formation est composée d'une partie théorique en salle qui aborde les notions nécessaires à l'élaboration du permis feu, suivie d'une mise en pratique des exercices de rédaction.
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.
- Point en fin de formation, recueil des impressions, régulation en fonction de l'évolution pédagogique.
- Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.
- Pendant la formation les documents et les matériels suivants seront utilisés :

- ✓ Code du travail.
- ✓ Documents de référence en sécurité incendie INRS.
- ✓ Déroulé pédagogique FA&FS Training.
- ✓ Synopsis FA&FS Training.
- ✓ Aide-mémoire de la formation.
- ✓ Permis feu.
- ✓ Matériel d'entretien et produit désinfectant.
- ✓ Ordinateur portable.
- ✓ Vidéo – Projection et support Power – Point.

Modalités d'évaluation

1. Evaluations formatives en cours de formation.
2. Les stagiaires sont évaluées par le formateur pendant l'exercice pratique.
3. QCM en fin de formation, l'attestation de réussite est conditionnée à l'obtention d'un minimum 70% de bonnes réponses.
4. Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation qui ont satisfait aux épreuves dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention d'une Attestation de suivi de formation professionnelle.
5. La validité de cette attestation est fixée à 3 ans, il est fortement recommandé de repasser la formation afin de maintenir les compétences nécessaires pour faire face au risque incendie et répondre aux obligations légales qui y sont liées.

FA&FS Training

Omar MEFTAH, Siret : 84276178500026, code NAF : 8559A, N° d'activité : 931 31 84561 3
10 Bd de la verrerie, bât. 2, 13008 Marseille, Tel : (+33) 610 363 224, E-mail : contact@faandfstraining.com
Site web : www.faandfstraining.com